

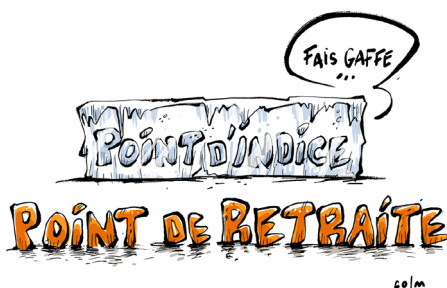
RETRAITES, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, ÉCOLE À DISTANCE : LE GOUVERNEMENT VEUT ALLER TRÈS VITE

AG à la rentrée

RETRAITES : UNE VIOLENTE CHARGE DE LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

« On ne peut avoir devant nous des mois inutiles » a avancé le Président Macron le 6 juillet face aux représentants des confédérations syndicales et du patronat sur la question des retraites, précisant qu'il s'exprimerait bientôt sur cette question. Après que la réforme de l'assurance chômage ait été momentanément suspendue par le Conseil d'État, certains membres du gouvernement, craignant une explosion sociale, restent prudents en ce qui concerne « la mère des réformes ». Ce n'est cependant pas le cas d'Amélie de Montchalin, ministre de la Fonction Publique, qui, la veille, sur BFTM s'en est prise violemment à notre système des retraites. Selon elle, « il serait suicidaire et irresponsable de considérer que la réforme des retraites n'est plus un sujet, de dire, ce n'est pas le moment tout de suite de lancer la réforme, faisons comme si le sujet n'existait plus. » Et s'en prenant au salaire différé : « On doit arrêter de faire payer aux actifs des sommes incroyables de cotisations pour financer des retraites qui en plus sont parfois réduites. »

Le projet du gouvernement est très simple : comme pour la réforme de l'assurance chômage, il veut faire baisser les cotisations salariales à destination des retraités pour baisser le coût du travail. N'en déplaise à la ministre, le Code des pensions civiles et militaires assure encore un taux de pension calculé sur la base des 6 derniers mois (en lien avec la carrière des fonctionnaires). Et il faudrait le liquider ?



SALAIRES : LE POINT D'INDICE EST GELÉ ET « EN AVANT » POUR UNE INDIVIDUALISATION DES SALAIRES ET DES CARRIÈRES !

Sans surprise, à sa « conférence sur les perspectives salariales de la Fonction Publique », le 6 juillet, la ministre Montchalin tourne le dos aux revendications des fonctionnaires qui demandent l'augmentation des salaires et acte « une rupture assumée avec les augmentations générales du point d'indice », « inéquitables et coûteuses ». La ministre veut aller vite et réformer la totalité des grilles salariales et le déroulement de la carrière avec une conférence sociale d'ici à février 2022. Le SNFOLC donne la vérité des prix : le salaire des professeurs est

inférieur de 25 % aux autres agents publics de catégorie A. Selon le ministère de l'éducation lui-même, les professeurs français ont un salaire largement inférieur à la moyenne européenne et notamment de leurs homologues espagnols de 27 % et de 47 % pour leur collègues allemands (après 15 ans d'ancienneté). Preuve en est sur « l'attractivité des concours », les concours externes dont le CAPES ne fait pas le plein. En mathématiques, il manque 10% des postes offerts au recrutement, en lettres classiques 50%, en allemand, 30%. Pour le SNFOLC, le ministre doit accorder 183 euros d'augmentation indiciaire tout de suite et sans contrepartie comme il l'a fait pour les soignants en 2020 et augmenter la valeur du point pour rattraper les pertes liées à 20 ans de blocage de la valeur du point d'indice et donc de nos salaires.

UNE RENTRÉE IMPOSSIBLE J-M BLANQUER POURSUIT LES SUPPRESSIONS DE POSTES, AUGMENTE LES EFFECTIFS DANS LES CLASSES

Les suppressions de postes et de classes s'aggravent sans discontinuer. Selon le ministère (DEPP), le nombre d'élèves par classe atteint un record depuis 1980 tant en collège qu'en lycée (respectivement + 2,1 et + 2,6 élèves/classe en 40 ans, principalement depuis 10 ans). C'est la conséquence de la politique de suppression de postes avec, pour la rentrée 2021, une saignée de plus de 1 800 postes tout en distribuant 650 milliards d'euros d'argent public aux entreprises dont beaucoup licencient. Et pour faire bon poids, le ministre donne consigne de licencier des milliers de contractuels préférant donner la priorité au recrutement de 9 000 « étudiants contractuels alternants » payés 664 €. Le ministre poursuit à rebours des revendications des personnels et des parents qui disent « Nous exigeons que le ministre annule les suppressions de postes et les fermetures de classes, qu'il mette immédiatement en place les conditions d'un retour à l'école de tous les élèves, à 100% en présentiel avec la création massive de postes à la hauteur des besoins. » (Communiqué FNEC FP-FO, CGT éducatif, Sud éducation, SNALC, FCPE du 25 juin).

MÊME EN JUILLET, LES PERSONNELS EXPRIMENT LEUR COLÈRE ET ORGANISENT LA RÉSISTANCE. ILS PRÉPARENT LA MOBILISATION DÈS LA RENTRÉE

A Paris le 5 juillet, malgré la tentative d'intimidation du Préfet, 100 professeurs avec leurs syndicats dont le SNFOLC étaient rassemblés devant le ministère contre les conditions de passage des épreuves 2021, de correction et la généralisation du contrôle continu. A Rouen et Caen, l'AG des professeurs de philosophie (114 voix pour) exige « le rétablissement d'un examen terminal, national et anonyme ». Les rassemblements à Créteil et Versailles contre le licenciement des contractuels ont été un succès. Le SNFOLC appelle à poursuivre partout les initiatives et à tenir dès la pré-rentrée les AG des personnels pour décider l'action et renforcer le rapport de force.